



Le Maire
Ancien Ministre
Vice-président honoraire du Sénat

Arrêté N° 2020_00185_VDM

SDI - 19/008 - ARRETE DE MAINLEVÉE DE PERIL GRAVE ET IMMINENT - 97 RUE ANTOINE DEL BELLO - 13010 MARSEILLE - PARCELLE N°210855 H0016

Nous, Maire de Marseille,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2131-1

Vu les articles L.511.1 à L.511.6 ainsi que les articles L.521.1 à L.521.4 du code de la construction et de l'habitation

Vu les articles R.511.1 à R.511.5 du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article R.556-1 du code de justice administrative,

Vu l'arrêté de délégation de fonction consentie par le Maire n°14/252/SG du 14 avril 2014, à Monsieur Ruas en matière notamment de Police des Immeubles menaçant ruine et d'insécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation,

Vu l'avis réputé favorable de l'architecte des bâtiments de France,

Vu l'arrêté de péril grave et imminent n°2019_00268_VDM du 22 janvier 2019, qui interdit pour raison de sécurité l'occupation et l'utilisation de l'immeuble sis 97, rue Antoine Del Bello - 13010 MARSEILLE, ainsi que le trottoir sur toute la largeur de la façade de l'immeuble depuis les immeubles voisins en incluant le portail métallique situé sur la gauche de l'immeuble.

Considérant que l'immeuble sis 97, rue Antoine Del Bello - 13010 MARSEILLE, référence cadastrale n°210855 H0016, Quartier La Capelette, appartient, selon nos informations à ce jour, en toute propriété à [REDACTED]

Considérant que le gestionnaire de l'immeuble est pris en la personne de [REDACTED]

Considérant l'attestation de réalisation des travaux de réparation définitifs des désordres visés dans l'arrêté de péril grave et imminent n°2019_00268_VDM du 22 janvier 2019, établie le 14 janvier 2020 par Monsieur Hervé MOKPEM MENEWEI, ingénieur structure, de la société BERETECH, domiciliée 38, rue Frédéric. Joliot Curie, Technopôle de Château Gombert- 13013 MARSEILLE :

ARRETONS

Article 1

Il est pris acte de la réalisation des travaux de réparation définitifs des dysfonctionnements dans l'immeuble sis 97, rue Antoine Del Bello - 13010 MARSEILLE, attestée le 14 janvier 20120 par Monsieur Hervé MOKPEM MENEWEI, ingénieur structure, de la société BERETECH.

Article 2 La mainlevée de l'arrêté de péril grave et imminent n°2019_00268_VDM du 22 janvier 2019 est prononcée.

L'accès à l'immeuble sis 97, rue Antoine Del Bello - 13010 MARSEILLE est de nouveau autorisé.

Les fluides de cet immeuble autorisé peuvent être rétablis

Article 3 L'accès au trottoir sur toute la largeur de la façade de l'immeuble depuis les immeubles voisins en incluant le portail métallique situé sur la gauche de l'immeuble est de nouveau autorisé.

Le périmètre de sécurité sera retiré par la Métropole Aix Marseille Provence.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié sous pli contre signature au gestionnaire de l'immeuble pris en la personne de [REDACTED]

Article 5 Le présent arrêté sera transmis à la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence, Direction de la Voirie, au Bataillon de Marins Pompiers, à la Ville de Marseille, Service de la Mobilité et de la Logistique Urbaines, aux organismes payeurs des aides personnelles au logement, au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du lieu de situation de l'immeuble.

Article 6 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Julien RUAS

Monsieur l'Adjoint délégué au Bataillon de
Marins-Pompiers et à la Prévention et la
Gestion des Risques Urbains

Signé le : 23 janvier 2020